

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MASKINONGÉ
MRC DE MASKINONGÉ

Deuxième séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Maskinongé tenue au Centre communautaire Dr-Roland-Bernèche, le lundi 20 septembre 2021, à 19h30.

Sont présents, madame la conseillère Carole Dumontier et messieurs les conseillers Jacques Damphousse, René Plante, Jonathan Lacourse et Jacques Paquin, sous la présidence de monsieur Roger Michaud, maire, formant quorum.

Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, France Gervais, présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H30

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

235-09-21 Il est proposé par monsieur le conseiller René Plante et résolu à l'unanimité **QUE**
Ordre du jour l'ordre du jour soit adopté tel que présenté par monsieur le maire.

3- SOUMISSIONS – CONSTRUCTION D'UN TOIT SUR LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont déposé leur formulaire de soumission pour la construction d'un toit sur la patinoire, soit conformément au devis :

- | | | |
|--|---|------------------------------|
| 1. Construction R. Cloutier inc. | : | 1 763 489,25\$, plus taxes ; |
| 2. Lixm Entrepreneur Général inc. | : | 1 948 740,00\$, plus taxes ; |
| 3. Construction Richard Champagne inc. | : | 1 763 910,14\$, plus taxes ; |
| 4. Construction G. Therrien (2010) inc. | : | 1 639 000,00\$, plus taxes ; |
| 5. Les Entreprises Christian Arbour inc. | : | 1 723 000,00\$, plus taxes ; |

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis sont supérieurs aux prix estimés ce qui implique qu'il faudra aller chercher d'autres commanditaires privés afin de diminuer la charge des citoyens ;

236-09-21 **POUR CES MOTIFS :** Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques
Contrat projet Damphousse et résolu à l'unanimité :

de toit sur la patinoire

D'octroyer le contrat à Construction G. Therrien (2010) inc. au coût total de 1 639 000,00\$, plus taxes pour les travaux de construction d'un toit sur la patinoire, soumission la plus basse et conforme, et ce, en rappelant que lesdits travaux devront être faits conformément au devis ;

D'autoriser les dépenses nécessaires de surveillance des travaux en ingénierie par la firme Pluritec et en architecture par la firme Les architectes Jacques et Gervais ainsi que les frais d'un laboratoire pour le contrôle de qualité au chantier;

D'acquitter la dépense nette de ladite construction d'un toit sur la patinoire au montant de 1 720 745,13\$ plus les autres dépenses nécessaires (ingénierie, architecture, laboratoire, etc.) par la subvention relative au programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, par le règlement d'emprunt #187-2021, par une commandite de la Caisse populaire de Maskinongé, par des commandites privées et par l'affectation du surplus accumulé pour la balance de la

dépense.

D'autoriser le maire et la directrice générale & secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires relatifs au projet du toit sur la patinoire des loisirs de Maskinongé.

4- DEMANDES DE LA TABLE

Monsieur le conseiller Jacques Paquin demande s'il serait possible de préparer un document qui serait partagé entre les membres du Conseil municipal pour la recherche de commanditaires privés pour le projet de toit sur la patinoire.

Monsieur le maire Roger Michaud demande de transmettre nos plus sincères remerciements à messieurs Keven Bellemare et Philippe Brodeur ainsi qu'à leur équipe pour l'organisation du baseball pour nos jeunes tous les mardis soir de l'été.

5- DEMANDES DE LA SALLE

Monsieur Guy Baril : Il demande quand le projet de toit sur la patinoire commencera.

6- LEVÉE DE LA SÉANCE

237-09-21

Levée de la
séance

Maintenant que l'ordre du jour est épuisé, il est proposé par madame la conseillère Carole Dumontier et résolu à l'unanimité **DE** lever la séance. Il est 19h54.

Roger Michaud, maire

France Gervais, dir. gén. & sec.-très.

Je, Roger Michaud, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.